

17 juin 2022 -16:27

Appartient à Conseil des ministres du 17 juin 2022

Relèvement du plafond d'intervention du FFE

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le Fonds de Fermeture des entreprises (FFE).

Le projet d'arrêté royal vise à

- relever le plafond d'intervention du FFE et à supprimer les plafonds spécifiques
- harmoniser en fixant à 18 mois la période de référence pour l'octroi de l'indemnité de fermeture, tant pour les ouvriers que pour les employés.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be